

Travaux de la Chambre

M. Pinard: La semaine prochaine, monsieur le Président, nous allons poursuivre l'examen du projet de loi C-9, tendant à constituer le Service canadien du renseignement de sécurité. Par ailleurs, nous nous occuperons en priorité de projets de loi qui en sont à l'étape du rapport. Cela signifie que nous étudierons par exemple le projet de loi C-40 concernant la sécurité de la vieillesse, projet de loi dont l'examen accuse du retard et au moyen duquel le gouvernement du Canada voudrait majorer le supplément de revenu garanti de \$50 par mois avant la fin de l'année. Je suis sûr que notre nouveau chef tiendra à appuyer cette mesure et à en débattre à la Chambre, de sorte qu'il pourra constater jusqu'à quel point l'opposition conservatrice éprouve de la répugnance pour les mesures sociales.

Le projet de loi C-37, qui prévoit la protection des taux hypothécaires, accuse lui aussi du retard. Je doute que ce soit là une mesure que notre nouveau chef veuille supprimer, puisqu'elle vise à protéger les propriétaires contre les hausses des taux d'intérêt. Le projet de loi tendant à modifier la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest est le troisième projet de loi à accuser du retard. Mon honorable collègue devrait savoir qu'il n'y a pas un seul chef libéral qui n'accepterait volontiers de venir en aide aux agriculteurs en général et à ceux de l'Ouest en particulier.

La semaine prochaine, nous poursuivrons donc l'étude l'étude des projets de loi C-40, C-37 et C-33, des mesures au demeurant fort bonnes puisqu'elles visent à aider les personnes âgées, les agriculteurs de l'Ouest et les propriétaires aux prises avec des taux d'intérêt élevés.

Nous savons tous que ce matin nous avons accepté de prolonger les heures de séance à compter de la semaine prochaine. Je voudrais simplement profiter de l'occasion pour remercier sincèrement les leaders parlementaires des deux partis d'opposition de leur collaboration. Ce n'est que la seconde fois que nous avons l'occasion d'appliquer le nouveau Règlement. La première fois, nous avions été incapables de nous entendre à l'avance sur la prolongation des heures. Nous avions dû présenter une motion, en débattre et la mettre aux voix.

Cette année, grâce à la collaboration de mes collègues d'en face, nous avons pu nous entendre à l'avance. Ainsi, nous pourrions planifier les travaux de la Chambre de façon réfléchie, en siégeant de 11 heures à 21 heures les lundis, mardis et jeudis et de 14 heures à 21 heures les mercredis sans interruption pour le dîner. Nous siégerons également les vendredis, de 11 heures à 17 heures, sans interruption. Ainsi, nous siégerons 28 heures de plus au cours des dix derniers jours de séance avant les vacances d'été.

Je remercie mes collègues de leur collaboration et j'espère qu'ensemble nous serons en mesure de montrer que nous n'avons pas besoin de la menace d'un prolongement de la session durant l'été et que nous pouvons respecter le calendrier parlementaire tout en permettant au Parlement d'abattre beaucoup de besogne au cours de ces 10 derniers jours de séance.

Nous reviendrons le 10 septembre. Quels que soient le nombre de projets de loi dont l'étude ne sera pas terminée avant la fin de juin, le Parlement sera toujours là, à l'automne, et prêt à les étudier alors.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je remercie le leader parlementaire de nous avoir fait connaître le nouvel horaire qui

s'appliquera à compter de la semaine prochaine et jusqu'au 10 septembre, même si je n'en crois pas un traître mot. Il se peut que nous revenions le 10 ou 12 septembre, mais ce sont les conservateurs qui seront alors au pouvoir.

Sérieusement parlant, si j'ai bien compris le leader parlementaire du gouvernement, il laisse entendre que le sort des personnes âgées, qui attendent un projet de loi relatif à la protection des taux hypothécaires et des céréaliers de l'Ouest dépendra de l'adoption du projet de loi sur le service canadien du renseignement de sécurité. Si je ne m'abuse, tant que ce projet de loi n'aura pas été adopté, le leader parlementaire du gouvernement ne présentera pas les autres mesures et la Chambre ne pourra les étudier même rapidement tant que le projet de loi sur le service canadien du renseignement de sécurité n'aura pas franchi l'étape du rapport.

• (1510)

Le leader parlementaire du gouvernement se souvient sans doute qu'il a fallu que les conservateurs exercent d'énormes pressions à la Chambre pour que le gouvernement s'inquiète du sort des céréaliers de l'Ouest. C'est sur nos instances que ce projet de loi touchant les personnes âgées a été présenté et que nous avons dû harceler les libéraux pour leur faire respecter le calendrier législatif.

Le leader parlementaire du gouvernement peut-il nous dire s'il entend oui ou non attendre l'adoption d'un projet de loi extrêmement controversé touchant les libertés civiles des Canadiens avant d'étudier les autres questions dont il a parlé? Selon moi, il pourrait obtenir l'adoption rapide de ces dernières mesures. Son ordre de priorité est à l'envers. Il devrait permettre l'adoption rapide des projets de loi qui profiteront aux Canadiens. Il ne devrait pas soumettre un projet de loi qui porte gravement préjudice aux libertés civiles des Canadiens lorsqu'il sait pertinemment qu'il donnera lieu à un débat mouvementé et tout à fait justifié à la Chambre des communes.

M. Pinard: Monsieur le Président, le député sait fort bien qu'en vertu de l'article 22, c'est le gouvernement qui décide de l'ordre des travaux. C'est exactement ce que nous avons fait. Depuis quatre ans et demi, nous avons fait adopter quelques 200 projets de loi dont certains portant sur des réformes importantes, comme le rapatriement de la Constitution, la Charte des droits et libertés, le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau . . .

Des voix: C'est une honte.

M. Pinard: . . . le Programme énergétique national . . .

Des voix: C'est une honte.

M. Pinard: . . . et bien d'autres mesures, dont la réforme parlementaire.

Je voudrais cependant bien préciser une chose. Je prends les observations du député très au sérieux. Au cours des dix derniers jours de séance, nous avons pu faire adopter de huit à dix projets de loi. Il aurait été possible, et ça l'est encore, de faire franchir toutes les étapes aux projets de loi dont le député parle. S'il avait voulu, les personnes âgées, les agriculteurs de l'Ouest et les propriétaires de maison pourraient maintenant profiter de ces projets de loi les touchant. Si ce n'est hélas pas